

Femmes françaises, ... Femmes japonaises.
- Les femmes qui créent l'avenir de la France –

Akiko Nagasawa

Justice, droits de l'homme

Les femmes juristes et les droits de l'homme

Le Barreau de Paris, avec une histoire ancienne de 800 ans, est une grande organisation qui compte 26.500 avocats dont 14050 sont des femmes pour un budget annuel d'environ 55 millions d'euros (équivalent à environ 72,6 milliards d'yen). Le chef du Barreau est appelé Bâtonnier, et ses attributions ne sont pas limitées à la gestion du Barreau ; il organise aussi des manifestations d'intérêt public à Paris et à l'étranger, ; il est encore le défenseur naturel des droits de l'homme, et mobilise à ce titre le soutien pour les avocats persécutés dans le mondeⁱ.

Pour notre troisième article, nous avons rencontré Madame Christiane FERAL-SCHUHL, avocate qui a été élue à la fonction du Bâtonnier de Paris pendant deux ans à partir de 2012.

Madame Christiane Féral-Schuhl
(Avocat, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris)

Admise au Barreau de Paris dès l'âge de 23 ans, Madame Féral-Schuhl est une personnalité dominante dans le domaine du droit de l'informatique et des nouvelles technologies en France depuis près de 20 ans. Associée fondatrice du cabinet FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE. Son ouvrage « *Cyberdroit* » constitue une des références depuis sa 1ère publication en 1998 (la 7^e édition paraîtra bientôt).

Madame Féral-Schuhl a été élue Bâtonnier de Paris en 2010 et est devenue la deuxième femme Bâtonnier de Paris dans l'histoire de France. Dès sa prise de fonction en 2012, elle a multiplié les initiatives de réforme telles que la généralisation du RPVA, la création de la Commission d'égalité hommes/femmes, la création du fonds de dotation solidarité.... Elle a également lancé de vastes opérations contre les braconniers du droit, et a élargi les activités humanitaires du Barreau de Paris en créant les nouveaux programmes des conseils juridiques gratuits : l'Avocat dans la Citéⁱⁱ et le Bus de la Solidaritéⁱⁱⁱ en partenariat avec la Mairie de Paris.

Pour célébrer la journée internationale de la Femme^{iv} de 2013, Madame Féral-Schuhl a invité des avocates de différentes nationalités engagées dans la défense des droits de l'homme et a remis la médaille du Barreau de Paris à Malala Yousafzai^v.

Madame Féral-Schuhl est actuellement membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) placé sous tutelle du Premier Ministre et Coprésidente de la Commission parlementaire de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge du numérique. Elle est Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur et Officier de

l'ordre national du Mérite ainsi que Officier de l'ordre national du Cèdre (Lebanon). Mère de deux fils de 26 ans et de 28 ans.

AN : Quels messages avez-vous voulu faire passer par votre ouvrage « *Ces femmes qui portent la robe* », illustrant les engagements des avocates de différentes nationalités qui ont fait bouger les lignes pour changer la société ou qui luttent pour les droits de l'homme dans des pays où la liberté de parole est restreinte ?

CFS : Ce livre est porteur d'un message : « *les droits de l'homme sont aussi portés par des femmes* ».

Ces femmes qui ont choisi le droit dans sa vocation première, c'est-à-dire pour défendre les plus démunis incarnent la vraie démocratie. C'est le cas aussi de Malala Yousafzaï qui lutte pour l'éducation des filles au Pakistan alors qu'elle a failli être tuée par les talibans. Ces femmes ont décidé de s'engager pour défendre les plus faibles, parfois au péril de leur vie, parce qu'elles ne voulaient pas se taire face aux injustices faites dans la société où elles sont nées en raison d'impératifs supposés liés à la tradition ou à la religion.

J'ai fait éditer cet ouvrage en espérant que les exemples de ces femmes d'exception inspirent la jeune génération d'avocates, qu'elles aient ainsi l'envie et le courage de servir des causes justes, qu'elles s'engagent dans des combats qui hélas exigent beaucoup de persévérance.

Cet ouvrage a été édité à l'occasion de la Journée Internationale des droits de la femme de 2013, et tous les droits d'auteur de ce livre sont intégralement versés au fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité pour encourager des actions pour les femmes.

AN : Quels ont été les principes qui vous ont guidée dans l'exercice de la fonction de Bâtonnier du Barreau de Paris?

CFS : Me laisser guider d'abord par mes intuitions, mes valeurs et mon éthique.

Lorsque vous êtes Bâtonnier, vous devez à tout instant émettre des avis sur des questions morales et sociales. Vous ne pouvez bien le faire, à mon avis, que si votre propos est conforme à vos valeurs, à ce que vous pensez réellement et sans jamais perdre de vue l'intérêt général. Un Bâtonnier ne doit jamais perdre de vue l'intérêt général. Il ne doit pas se laisser influencer et doit être conscient qu'il ne peut pas plaire à tout le monde. Une décision provoque toujours des mécontents et il faut savoir assumer.

On m'a souvent demandé si j'étais à un poste de pouvoir et d'influence. La réponse est oui, bien sûr. Nous pouvons réagir avec une forte visibilité dans le monde de la justice, de la politique et des médias. Mais je pense aussi qu'il faut savoir ramener ce pouvoir à ce qu'il est : Je considère que je n'ai usé de ce pouvoir que dans un seul objectif : faire avancer les dossiers de la profession.

Je suis plutôt fière des résultats de mon bâtonnat qui perdurent : le fonds de dotation solidarité, les Trophées probono^{vi}, l' « Avocat dans la Cité » et d'autres réformes pour avancer les dossiers de la profession sont devenues pérennes et bénéficient à de nombreuses personnes.

AN : Avez-vous été confrontée à des réactions sexistes lorsque vous avez accédé à ce poste ?

CFS : Oui bien sûr. Mais je n'y ai jamais prêté attention. Les hommes qui ont des réactions ou des propos sexistes sont des hommes qui ont besoin d'affirmer leur supériorité ; il ne faut donc surtout pas perdre de temps avec eux.

En tout état de cause, je n'ai eu pour ma part aucune difficulté car j'ai eu la chance d'être entourée, accompagnée et aidée par des hommes intelligents.

AN : A travers votre carrière, comment avez-vous concilié la vie privée et la vie professionnelle ?

CFS : Pour pouvoir concilier la vie privée et la vie professionnelle, il est important d'avoir un confort logistique et d'y mettre le prix. Je me suis fixée deux règles pour cela, la première était d'habiter près de mon cabinet de manière à pouvoir y être le plus rapidement possible en cas d'appel de mes enfants ; la deuxième était d'avoir une nounou pour s'occuper de mes enfants. Même si cela représentait un budget important, voire disproportionné, je considérais que c'était le seul moyen pour conduire un projet professionnel tout en préservant l'équilibre de ma famille.

En outre, nous avons, avec mon mari, préservé des moments à deux, une soirée pour nous, pour maintenir cette part de dialogue et d'échange au sein d'un couple. De la même manière, nous avons toujours préservé certains moments du week-end pour être ensemble avec nos enfants. Ce sont des « rituels » sur lesquels mon mari et moi n'avons jamais transigé mais qui nous ont permis d'avoir une vie relativement équilibrée avec des moments forts de vie familiale.

Mon mari a été très présent dans la vie de mes enfants et je considère que c'est une grande chance pour eux.

Mes enfants sont adultes aujourd'hui. Ils vont bien et suis heureuse de continuer à partager avec eux des moments de complicité car nous avons maintenu la tradition d'un rendez-vous hebdomadaire à 4 pour nous retrouver. Ce rendez-vous est pour moi très précieux !

AN : Quels sont les missions de la Commission parlementaire que vous présidez et quels sont ses travaux actuels ?

CFS : La Commission parlementaire de réflexion sur le droit et les libertés à l'âge du numérique que je préside a été créée par Monsieur Bartolone, Président de l'Assemblée

nationale en juin 2014. C'est une commission doublement paritaire composée de 26 membres dont 13 hommes et de 13 femmes, 13 parlementaires et 13 acteurs de la société civile ; nous avons eu pour mission de réfléchir à des propositions pour établir une doctrine et des principes durables pour la progression et la protection des droits et libertés à l'âge numérique.

Toute loi limitative de droits ou de liberté implique que les mesures prises soient proportionnées et uniquement nécessaires afin d'atteindre cet objectif. En France, la loi relative au renseignement^{vii} adoptée en juillet dernier a élargi les activités de renseignement au-delà de la prévention du terrorisme, aux « intérêts de la politique étrangère » et aux « intérêts économiques, industrielles et scientifiques de la France ».

Notre Commission a exprimé des préoccupations sur certaines des mesures adoptées par cette loi qui ne nous semblent pas proportionnées à l'objectif de la prévention contre le terrorisme et de la préservation de la sécurité publiques.

AN : Quels sont vos loisirs ?

CFS : J'aime lire et faire du vélo. Faire du vélo me permet de réfléchir. Je me déplace aussi souvent que possible en Vélib - la seule contrainte est que je suis quasiment toujours en pantalons ! :). Je lis en ce moment « *La capacité de s'aimer* » d'Elsa Cayat.

À lire :

Christiane Féral-Schuhl, *Ces Femmes qui portent la Robe*, PLON, 2013.

Elle rend hommage à une vingtaine d'avocates à travers le monde qui ont lutté pour la défense des droits des femmes s dont Shirin EBADI en Iran, Gisèle HALIMI en France, Navanethem PILLAY en Afrique du Sud, Asma JAHANDIR au Pakistan, Karinna MOSCALENKO en Russie, Christina SWARN aux Etats-Unis, Rosemary NELSON en Irlande. Les parcours d'avocat d'Hillary CLINTON et de Christine LAGARDE sont aussi évoqués.

<http://www.plon.fr/ouvrage/ces-femmes-qui-portent-la-robe/9782259220170>

ⁱ IDHAE (Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens) publie, chaque année, un rapport sur la situation des avocats assassinés, emprisonnés et persécutés dans le monde. (200 avocats en 2015 : <http://www.idhae.eu>)

ⁱⁱ « L'Avocat dans la Cité » : Un événement organisé par le Barreau de Paris en partenariat avec la Marie de Paris, Tous les ans en octobre, les avocats du Barreau de Paris effectuent des consultations gratuites dans une tentes sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

ⁱⁱⁱ « Bus de la Solidarité » : Pendant toute l'année, une quinzaine d'avocats Paris effectuent des consultations gratuites dans un bus itinérant qui stationne, en alternance, dans plusieurs sites parisiens 5 jours par semaine.

^{iv} Journée internationale des droits de la femme : International Women's Day. Elle est célébrée tous les ans le 8 Mars.

^v Malala YOUSAFZAÏ : Activiste pour le droit des femmes à l'éducation du Pakistan. Elle a obtenu le prix Nobel de la Paix en 2014 à l'âge de 17 ans.

^{vi} Trophée Pro Bono : Prix décerné par le Barreau de Paris tous les ans récompensant les initiatives bénévoles de ses membres.

^{vii} Loi relative au renseignement : promulguée le 24 juillet 2015.